Code de vie

## École Trille-des-Bois

**Préambule**

À l’école Trille des Bois nous nous engageons à appliquer la pédagogie Steiner-Waldorf axée sur le développement intégral de l’être humain.

**Mission**

Préparer les enfants à devenir des citoyens créatifs, responsables et engagés en cultivant les principes pédagogiques de Rudolph Steiner qui respectent le rythme du développement de l’être humain.

**Vision**

1. offrir un lieu sécuritaire et bienveillant;
2. éliminer les occasions de compétition et de performance;
3. 3.   valoriser les comportements souhaités par imitation et renforcements afin de développer une motivation à apprendre intrinsèque, la vie durant.

**Valeurs**

1. la conscience morale, sociale et environnementale
2. l’engagement envers la beauté, la bonté et la vérité
3. la collaboration responsable, respectueuse et démocratique

En lien avec notre mission, notre vision, nos valeurs et les lois ontariennes, notre un code de vie définit les relations interpersonnelles et besoins d’appartenance de tous les membres de notre communauté.  La démarche s’insère dans un fonctionnement collaboratif et coopératif.

Les membres de la communauté de Trille des Bois s’engagent à promouvoir le respect de soi et des autres, le respect de notre environnement ainsi qu’à bien s’acquitter de leurs rôles et responsabilités propres.

**Respect de soi et des autres**

**Afin de se respecter et de respecter les autres, les élèves :**

1. Se dirigent diligemment à leur arrivée dans la cour de l’école avant d’aller vers leur salle de classe et sont ponctuels à leurs cours.
2. Utilisent un langage respectueux et adoptent un comportement bienveillant envers eux-mêmes et les autres.
3. **Reconnaissent l’espace personnelle de chacun.**
4. S’expriment en français en tout temps et s'encouragent mutuellement à parler français.
5. Contribuent à un atmosphère calme et propice à l'apprentissage.
6. Portent des vêtements appropriés exempts de messages publicitaires ou autres (p. ex. caricatures, violence).
7. Portent des chaussures appropriées et sécuritaires pour les activités de l'école ainsi que des espadrilles à semelles non marquantes pour l'éducation physique.
8. **Collaborent lorsque les adultes les interpellent ou leur donne une consigne.**

**Respect de l’environnement**

**Afin de contribuer au maintien d’une belle école où il fait bon vivre, les élèves :**

1. Gardent les lieux de l’école propres et ordonnés.
2. Sont responsables et prennent soin du matériel scolaire mis à leur disposition pour leur apprentissage.
3. Laissent à la maison tout ce qui n’est pas nécessaire à leur apprentissage.
4. Mangent aux moments et aux endroits désignés.
5. Contribuent aux initiatives environnementales du CEPEO  (recyclage, compostage).
6. Reconnaissent l'importance de l’ordre, de la propreté et de l'hygiène des lieux et agissent en conséquence.

**Responsabilités parentales**

Pour le bon fonctionnement de l’école, les parents :

1. Reconnaissent que la langue française est la langue de communication en tout temps et en tout lieu scolaire.
2. S’engagent à véhiculer les bienfaits de  la pédagogie Steiner-Waldorf à la maison et à l'école.
3. S'assurent que leur enfant respecte le code vie de l'école.
4. S’assurent que leur enfant arrive à l'heure à l'école avec le matériel scolaire nécessaire à son apprentissage.
5. S'engagent envers l'école en participant aux réunions, aux activités, aux rencontres des bulletins lorsque leur présence est requise.
6. Contribuent à la vie communautaire de l'école, par leur implication bénévole aux fêtes, foires,  comités, etc.
7. Reconnaissent qu’ils sont des modèles de bonne conduite pour l'enfant. La collaboration parents/enseignants est primordiale.
8. Remettent  une copie de leurs antécédents criminels (secteur vulnérable) du poste de police pour faire du bénévolat à l’école
9. Obtiennent un laissez-passer auprès de la secrétaire pour circuler dans les lieux.
10. Respectent  la confidentialité des élèves lors de toute activité bénévole.  En cas de problème, on vous encourage de communiquer vos inquiétudes directement à l’enseignant titulaire ou à la direction.

**Conséquences**

Lorsqu’un élève enfreint à une règle du code de vie, il ou elle accepte d’en discuter avec un adulte et s’engage à un plan de réparation. Les conséquences varient selon la nature, la gravité et la fréquence de l’action. Voici quelques conséquences possibles :

1. Au quotidien :
   * Recevoir un avertissement verbal.
   * Prendre un temps ou faire un travail de réflexion.
   * S’excuser verbalement ou par écrit.
   * Accomplir un geste réparateur.
   * Participer à un contrat de bonne conduite.
   * Perdre un privilège.
2. Implication du titulaire, de la direction et des parents :

* Informer les parents si le problème persiste ou selon la gravité.
* Mettre sur pied un plan d’intervention en collaboration avec le parent.
  + Coopérer avec l’équipe-école.

Je reconnais qu’en tant qu’élève à l’école Trille des Bois je dois respecter ce code de vie.

Moi et mes parents l’avons lu, compris, et accepté.

Date :  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

(Signature de l’élève)

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

(Signature des parents)